



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

air

Question écrite n° 13656

Texte de la question

M. Jean-Marie Demange appelle l'attention de Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur les stations de qualité de l'air installées sur le territoire national. Compte tenu du manque de détail caractérisant la réponse à la question écrite n° 8419, publiée au Journal officiel du 29 décembre 1997, il réitère sa question et lui demande d'y répondre très précisément.

Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux stations de surveillance de la qualité de l'air installées sur le territoire national. Près de 1 700 analyseurs de pollutions atmosphérique surveillaient en routine la qualité de l'air sur le territoire national à la fin de l'année 1999. Il se répartissent en environ 460 analyseurs de dioxyde de soufre, 400 analyseurs d'oxydes d'azote, 300 analyseurs de particules en suspension, 300 analyseurs d'ozone, 90 analyseurs de monoxyde de carbone, 70 analyseurs d'hydrocarbures, 20 analyseurs de plomb et 20 analyseurs de benzène-toluène-xylène. A ces analyseurs « classiques » s'ajoutent quelques appareils de mesure des poussières sédimentables et de l'acidité forte. Ces analyseurs mesurent les concentrations de polluants présents dans l'atmosphère, en continu et toute l'année. Ces appareils fournissent en général une mesure tous les quarts d'heure. En ce qui concerne la couverture nationale, la qualité de l'air est surveillée dans 55 agglomérations de plus de 100 000 habitants. D'autres stations fixes de mesure sont situées dans des agglomérations plus petites ou en zone rurale. Des campagnes de mesures ponctuelles sont également réalisées grâce à des laboratoires mobiles ou à des moyens de mesure par prélèvement passif. La modélisation informatique est un autre outil d'évaluation de la qualité de l'air qui se développe depuis quelques années dans les associations de surveillance de la qualité de l'air. C'est un des outils qui permettront notamment d'estimer la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire. Il n'est bien entendu pas possible, dans le cadre de cette réponse nécessairement limitée, de fournir une liste et une description des 660 sites de mesures. Les coordonnées des associations de surveillance de la qualité de l'air et des liens vers leurs sites internet sont néanmoins disponibles sur le site du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (<http://www.environnement.gouv.fr>).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Demange](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13656

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 avril 1998, page 2300

Réponse publiée le : 20 mars 2000, page 1786